

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022 : DELIBERATION N° 153**

*Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée*  
*Affaire suivie par Claudine LATOUCHE*  
☎:03.27.53.76.01  
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 15 NOVEMBRE 2022**

**L'an deux mille VINGT DEUX, le VINGT-DEUX NOVEMBRE à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Mallika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA  
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE  
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY  
Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE  
Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

**EXCUSÉ(E)S:**

Angelina MICHAUX

**ABSENT(E)S:**

Nino CHIES - Marc DANNEELS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Naguib REFFAS

**OBJET:** Subvention complémentaire 2022 pour la caisse des écoles - Ajustement comptable du compte 10229 « Reprise sur FCTVA »

Vu le CGCT et notamment les articles :

- L.2311-7 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,
- R.2312-2, R.2313-6 à R.2313-7, R.2321-4 à R.2321-5 et R.2122-9 relatifs aux règles budgétaires et comptables applicables au budget des caisses des écoles,
- L.1612-1 à L.1612-20 relatifs aux règles d'adoption et d'exécution des budgets applicables au budget des caisses des écoles,
- D.1617-19 relatif à la liste des pièces justificatives des dépenses publiques locales,

Considérant la demande du comptable public sur la régularisation de la nature 10229 « Reprise sur FCTVA » présentant par rapport à la nature 10222 « FCTVA » un solde débiteur de 5 490,20 € sur le budget de la caisse des écoles,

Considérant que ce déséquilibre résulte d'une opération antérieure à 2009, date de bascule dans le logiciel Hélios, et qu'elle pourrait être liée au passage des nomenclatures M11 et M12 vers la M14,

Considérant que pour mettre fin à ce déséquilibre, il convient de réaliser l'opération comptable suivante :

- Prévision d'une subvention complémentaire de la ville de Maubeuge afin d'ouvrir les crédits en recette de fonctionnement à la caisse des écoles,
- Cette ouverture de crédit permettant la réalisation d'un mandat sur la caisse des écoles sur la nature 678 « Autres charges exceptionnelles », mandat qui permettra l'émargement du titre qui sera émis au 10229 ayant pour conséquence l'ajustement du 10229 au niveau du 10222.

Je vous propose donc d'inscrire cette subvention complémentaire.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité,**

- Octroie une subvention complémentaire de 5 500 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

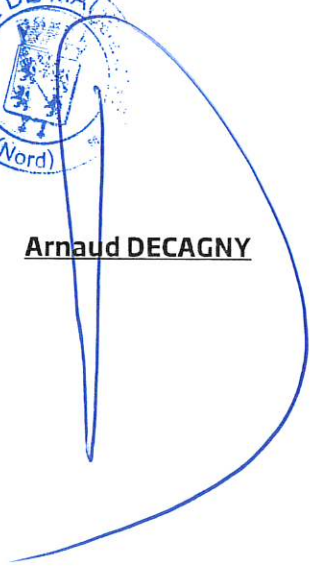

Pour extrait conforme,

*Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.*

Le Secrétaire de séance,


Le Maire de Maubeuge,

  
  
**Arnaud DECAGNY**

Transmis en Sous-Préfecture le :  
Affiché le : **05 DEC. 2022**  
Notifié le :

